



Pôle Tranquillité Publique
Sécurité et Réglementation
Service Réglementation
Foires et Marchés

Réservé à l'administration

Reçu le :

Observations :

Tél. 0 800 891 891
foires@mairie-metz.fr

DEMANDE D'EMPLACEMENT DE MARCHÉ DE PLEIN VENT LE JEUDI MATIN A LA PATROTTE de 8 h à 12 h 30

*dossier à remplir en caractère d'imprimerie - la présente demande ne vaut pas autorisation

Demande initiale → joindre les documents demandés en page 2

1. PERSONNE PHYSIQUE

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphones fixe et Mobile :

Email :

2. PERSONNE MORALE ET REPRESENTANT LEGAL

Nom, Prénom :

Adresse :

Dénomination de la société :

Statuts juridique : SA SAS SARL EURL Autre :

Siège social :

Téléphones fixe et Mobile :

Email :

3. OBJET DE LA VENTE

Marchandises vendues (liste détaillée) :

.....

.....

Vente sur étal → linéaire souhaité :

Vente avec camion aménagé → linéaire souhaité :

Raccordement électrique nécessaire Oui Non

Matériels électriques envisagés et puissance de chacun en Watt :

.....

.....

Etes-vous producteur ? oui non - Bénéficiez-vous d'un label oui non → joindre le justificatif

Formation HACCP (sécurité sanitaire des denrées alimentaires) oui non → joindre l'attestation

Marché(s) fréquenté(s) hors Metz :

.....

.....

4. PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE DEMANDE INITIALE

- **copie de la carte professionnelle** ou de l'attestation provisoire permettant l'exercice des activités non sédentaires
- **pour les salariés ou les conjoints des commerçants non sédentaires** : photocopie de la carte professionnelle de leur employeur ou conjoint et bulletin de salaire de moins de 3 mois
- **pour les exploitants agricoles et maraîchers** : attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole
- **pour les pêcheurs** : livret professionnel maritime, copie de l'inscription au rôle d'équipage délivrée par l'Administration des Affaires maritimes
- **pour les petits producteurs** : certificat de production délivré par le maire de la commune sur le ban de laquelle se situe le terrain de production précisant la surface totale de la propriété ainsi que la superficie exploitée, ce certificat devra être renouvelé tous les ans
- **attestation d'assurance** responsabilité civile professionnelle
- **photographies du stand avec les produits vendus**

➤ **L'instruction du dossier ne peut être entreprise que si la collectivité est en possession de l'intégralité des documents demandés. Tous les champs devront être complétés pour que la demande puisse être prise en compte.**

J'atteste de l'exactitude des informations fournies.

Fait à : Le :

Signature :

La présente demande est à adresser :

Par courrier

Mairie de Metz
Pôle Tranquillité Publique
Sécurité et Réglementation
Service Réglementation
Foires et Marchés

1, place d'Armes J.F. Blondel
Boîte postale 21025
57036 METZ CEDEX 1

Par dépôt

**Service Réglementation
Foires et Marchés**
59, rue Chambière 57000 METZ

Pendant les horaires d'ouverture
au public du lundi au vendredi :
de 8h15 à 12h15 et de 14h15 à 17h15

Par mail

foires@mairie-metz.fr

M. Le Maire est le responsable des traitements de la Ville de Metz. Les informations recueillies par le service Réglementation, Foires et Marchés font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les participants aux foires et marchés. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services de la Ville de Metz. La durée de conservation des données est celle de l'activité sur les marchés + 2 ans. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, effacement, limitation du traitement, opposition et limitation des informations la concernant, pour motif légitime, en s'adressant à : Hôtel de Ville de Metz - A l'attention du délégué à la protection des données - 1 place d'Armes - J.F. Blondel 57036 METZ Cedex 1 - **Allo Mairie 0 800 891 891** - dpo@mairie-metz.fr